

Révision de la liste électorale Au-delà des désaccords de principe

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

L'opération de révision de la liste électorale lancée depuis jeudi dernier a fait et semble toujours faire couler ancre et salive. Des contradictions existantes entre le gouvernement par le biais du ministère de l'Intérieur et certains partis politiques de l'opposition ayant conditionné leur participation à des préalables, y sont pour beaucoup. En dépit de cette situation, aujourd'hui toute la classe politique appelle les Gabonais concernés à s'impliquer dans l'opération. Il revient aux uns et aux autres d'expliquer à leurs militants et sympathisants les modalités et les conditions d'enrôlement.

NOMBREUX sont ceux qui, au sortir de la réunion entre le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya, et les représentants des partis politiques (majorité et opposition), légalement reconnus, le 02 octobre dernier, doutaient de la réalisation de l'opéra-



Photo : Adjal

Quelques responsables du Fopa et de l'UFA lors de leur récente rencontre avec le ministre de l'Intérieur.

tion de révision de la liste électorale en octobre. Et pour cause, presque toute l'opposition avait conditionné sa participation à un certain nombre de préalables...

Lesquelles tournaient autour de plusieurs actions arrêtées de commun accord lors de la concertation entre les acteurs politiques, toutes tendances confondues, sous la supervision de l'ancien Premier ministre Raymond Ndong Sima. Entre autres : Lancement par le ministère de l'Intérieur d'une campagne de sensibilisation visant à distribuer le stock de cartes nationales d'identité en souffrance à leurs proprié-

taires ; l'implication des partis politiques dans toutes les étapes, notamment dans le suivi de la traçabilité des mises à jour du système informatique ; l'élaboration d'un plan média associant l'opérateur technique Gelmato et les partis politiques, et visant à expliquer les mécanismes de fonctionnement de la biométrie ; l'authentification des électeurs dans les bureaux de vote ; l'interconnexion des bureaux de vote ; etc.

Après deux rencontres entre le ministre de l'Intérieur et les partis politiques, la position des membres de l'opposition n'avait pas considérable-



Photo : Aristide Moussaou

Les autorités du ministère de l'Intérieur, avec au centre, le ministre Pacôme Moubelet Boubeya.

ment bougé. Même si, d'autres sons de cloche commençaient à se faire entendre. Presque dans toutes leurs interventions, les responsables des principales formations politiques allaient dans le sens de "pas de révision si les préalables ne sont pas réglés"...

Au fur et à mesure, les lignes ont commencé à bouger, et certaines formations politiques de l'opposition ont envoyé les noms de leurs représentants dans les commissions d'enrôlement pilotées par l'avenue de Cointet. Et il était donné d'entendre certains acteurs politiques de ce bord lancer des appels à l'endroit de leurs militants

et sympathisants leur demandant d'aller se faire enrôler le moment venu. C'est fort de cela que le mercredi dernier, le ministre Moubelet Boubeya a annoncé pour jeudi, le début de l'opération sur l'étendue du territoire national. Tout en réaffirmant sa disponibilité à discuter des préalables avec les acteurs politiques ayant refusé de faire partie des commissions d'enrôlement. Dans tous les cas, aujourd'hui la confusion qui semble régner autour de la position de certains partis politiques campant sur la satisfaction des préalables pour conditionner l'implication de leurs militants et sympathisants semble vide

de sens. Désormais, tous les acteurs politiques appellent les leurs à aller se faire enrôler. Cette implication n'est donc plus ouvertement soumise à condition. A juste titre, puisque pour gagner une élection, il faut remporter un nombre majoritaire de votants et pour voter, il faut être inscrit. Ce que tous les acteurs politiques ont compris aujourd'hui. Voilà pourquoi pour tous, qu'il s'agisse de grands partis politiques que de "partis gazelles", l'heure est à la mobilisation des militants et sympathisants concernés par la présente opération...

Ceci étant, il faudra maintenant aux uns et aux autres sensibiliser davantage leurs militants et sympathisants sur les conditions et les modalités de cette opération prévue pour durer jusqu'au 13 décembre prochain. Manifestement, les préalables feront l'objet d'un prochain round avec le gouvernement. Vue que l'opération de révision de la liste électorale est annuelle. Déjà qu'elle n'a pas eu lieu en 2014. Toute chose qui avait d'ailleurs fâché l'opposition...

Déclaration de l'UN sur l'opération de révision des listes électorales

"L'Union nationale n'a jamais demandé aux Gabonais de ne pas aller s'inscrire (...)"

J.K.M

Libreville/Gabon

DANS une déclaration, le secrétaire exécutif adjoint chargé des élections et des libertés publiques de l'Union nationale (UN), Paul-Marie Gondjout, a dernièrement clarifié la position de sa formation politique sur l'opération de révision des listes électorales actuellement en cours.

Selon lui, "l'UN n'a jamais demandé aux Gabonais de ne pas aller s'inscrire sur les listes électorales. D'autant que l'inscription est libre, volontaire et personnelle". Pour autant, M. Gondjout subordonne l'envoi des noms de leurs représentants dans les différentes commissions d'enrôlement à la satisfaction "des conditions raisonnables et compréhensives de transparence". Notamment la matérialisation des points d'accord issus de la réunion de concertation de la commission paritaire majorité/opposition réunie, du 28 janvier au 15 février 2013, à Libreville ainsi que de "la séance de travail avec la société Gelmato, l'opérateur désigné par le gouvernement pour cette révision, afin que la lumière soit faite sur les pro-



Photo : C.O.

Paul-Marie Gondjout, lors d'une précédente déclaration.

blèmes rencontrés lors de la campagne d'enrôlement de 2013, les doublons restés dans le fichier et sur d'autres aspects techniques de l'enrôlement biométrique". Tout en appelant à un changement du rôle des membres de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) et des représentants des partis politiques, de simples observateurs d'opérations d'enrôlement à des missions de contrôles plus rigoureuses. Des modifications qui, selon lui, peuvent intervenir dans le "cadre d'une bonne collaboration" entre le ministère de l'Intérieur et les partis politiques. D'autant que, a-t-il précisé, l'arrêté 4231/PM/MISPID du 8 juin 2012 portant création, attribution, composition et

fonctionnement du projet d'état-civil biométrique, fichier électoral et documents d'identité est toujours en vigueur.

"Ce sont là, des exigences de transparence que le ministre de l'Intérieur ne peut refuser. Toute démarche contraire susciterait bien entendu des soupçons de fraude qu'il est urgent d'éviter dans la période actuelle", a-t-il laissé entendre. Non sans avoir demandé qu'on remette "à chaque Gabonais qui s'enrôle sa Carte nationale d'identité (CNI) et que le ministère de l'Intérieur communique, comme il l'a fait pour les cartes de séjours, les noms de tous les compatriotes dont les CNI ont été établies sans avoir été récupérées par leurs destinataires".

GRAND JEU CONCOURS Du 9 au 28 Nov. 2015

1^{er} QUOTIDIEN GABONAIS
L'union 40 ANS

Participez en répondant chaque jour aux questions publiées dans L'UNION
Bonne chance à tous !

1^{er} Prix un Renault **DUSTER**

2^e au 3^e Prix un Scooter **PIAGGIO**

4^e au 7^e Prix un Téléviseur

8^e au 12^e Prix une Gamelle

13^e au 20^e Prix un Micro-onde

21^e au 28^e Prix un Inducteur

Et bien d'autres lots à gagner !

Chers participants,

Vous pourrez retrouver des éléments de réponse aux questions qui seront posées dans le cadre de notre grand jeu concours « L'UNION - 40 ans » dans les média numériques du groupe, que ce soit dans la « newsletter » quotidienne à laquelle nous vous recommandons de vous inscrire (pour vous inscrire, c'est simple : rendez vous sur notre site : www.lunion.ga et cliquez tout en haut à droite sur « newsletter ») ; ou encore sur notre site parmi les nombreuses informations qu'il recèle, que ce soit dans les archives, les grands dossiers, dans L'Union magazine (dont les archives sont sur le site) ou encore dans les informations d'actualité qui y sont regroupées par thèmes.

Ce sont des sources d'information riches, utiles et gratuites !

Enfin, une question ne peut entraîner qu'une seule bonne réponse. Vous ne pourrez ainsi cocher qu'une case par question à l'exception des questions n°14, n°21 et n°36.

A TOUTES ET A TOUS, L'UNION SOUHAITE BONNE CHANCE... ET QUE LES MEILLEURS GAGNENT !